

Bordeaux, le 26 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Service
secrétariat général

Téléphone
05 57 57 38 20
Télécopie
05 56 24 19 44

Mél
ce.secretariat-
general@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de
Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Monsieur le coordonnateur académique,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les dispositions académiques de mise en œuvre du plan de formation.

Le calendrier scolaire prévoit que pour les enseignants, deux demi-journées (ou en horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Dans ce cadre j'ai informé le CTA que les deux demi-journées retenues pour l'académie sont :

- Le mardi 30 mars
- Le mardi 18 mai

Vous m'informez que des enseignants du premier degré se sont réunis à leur propre initiative soit fin août, soit courant septembre sous forme d'une journée entière ou de deux demi-journées.

Il appartient effectivement, que de telles journées ont été organisées dans chaque département, pour un nombre relativement modeste d'écoles, après accord de l'IEN de circonscription.

Ces deux demi-journées seront déduites de la journée de solidarité.
En revanche tous les enseignants sont invités à participer aux journées positionnées les 30 mars et 18 mai conformément à l'arrêté national pris en application du calendrier scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le coordonnateur académique, à l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur BOUSQUET
Coordonnateur académique SNUipp-FSU

Copie :

Madame et Messieurs les IA-DASEN
Madame GAUDY DRRH

